

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 7

Rubrik: Communications de l'Association suisse ; Questionnez - on vous répondra!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L. Wetter, représentations, Bienne

La firme en question présentait l'atomeuse-poudreuse à dos Blasator, de forme inhabituelle, équipé d'un moteur à benzine Fichtel & Sachs de 75 cm³ de cylindrée. Son poids total en ordre de marche est de 13,9 kg. Pour le poudrage, cet appareil peut être utilisé avec une rampe de 10 m, permettant ainsi de traiter de larges surfaces. Le réservoir à bouillie a une contenance de 14 litres. La portée de l'atomeuse-poudreuse Blasator est de 10 m horizontalement et de 7 m verticalement. Il peut être aussi utilisé avec un tube lance-flammes pour débroussailler, brûler les mauvaises herbes, réchauffer les conduites gelées, etc.

Communications de l'association suisse

Vœux d'anniversaire

Le 28 juin 1959, Monsieur Hans Leibundgut, membre d'honneur, a fêté son 75ème anniversaire au Neuscheuerhof, son domaine, qu'il dirigeait il y a deux ans encore avec beaucoup d'initiative, d'énergie et d'habileté. Nous adressons de vives félicitations à celui qui fut président de la section lucernoise durant de nombreuses années en lui souhaitant de jouir encore longtemps de la verdure physique et intellectuelle qu'il possède toujours. Nous saisissons cette occasion pour le remercier sincèrement des services si appréciés qu'il rendit en son temps à la section lucernoise et à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. Monsieur Leibundgut s'intéresse encore aujourd'hui vivement à tout ce qui concerne notre organisation. Ad multos annos!

Les triangles réfléchissants rouges annoncent des agriculteurs conscients de leurs responsabilités !

Questionnez - on vous répondra!

Question. — Quelle est la somme remboursée par les douanes sur le carburant Diesel utilisé à des fins agricoles? N'est-il vraiment pas possible d'obtenir aussi un remboursement partiel des droits sur la benzine?

Réponse. — La somme remboursée par les douanes sur le **carburant Diesel** employé à des fins agricoles est de 12 francs par 100 kg. Après le remboursement, un quintal de ce carburant reste encore grevé de 6 francs de droits d'entrée. Le formulaire spécial à remplir pour demander le remboursement partiel en question peut être obtenu auprès de la Direction générale des douanes, à Berne. Après l'avoir rempli et signé, on le renverra à la même adresse. En faisant une telle demande, il ne faut pas omettre de joindre les factures originales du fournisseur. On n'oubliera pas, à ce propos, qu'aucune facture ne doit dater de plus de 12 mois. Les demandes de remboursement sont par conséquent à envoyer chaque année.

Rappelons à cette occasion que le **pétrole** et le **white spirit** utilisés par les agriculteurs sont déjà dédouanés à un taux réduit. Aussi n'est-il pas possible d'obtenir un remboursement quelconque des droits sur ces deux carburants. Ces droits s'élèvent à 3 francs par 100 kg.

Malgré les efforts conjugués de l'Union suisse des paysans et de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, on n'est malheureusement pas encore parvenu à obtenir également un remboursement partiel des droits d'entrée sur la benzine utilisée à des fins agricoles. En ce moment-ci, la commission instituée par M. Holenstein, conseiller fédéral, en vue d'étudier l'abaissement des frais de production dans l'agriculture, est en train de s'occuper de la question. Il y aurait quelque espoir que l'on en vienne finalement à plus de compréhension. Actuellement, la benzine est frappée de 26 fr. 50 de droits de douane par 100 kg.

Paysans propriétaires de tracteurs! Réfléchissez que jamais vous ne gagnez autant à l'heure que lorsque vous procédez à l'entretien de vos machines!